



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de Vinça

Commune d'ILLE SUR TET

**ARRETE MUNICIPAL  
TEMPORAIRE**

*N° 2020/204*

Le Maire d'ILLE SUR TET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2122-1 et 2, L2212-2, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> alinéa,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5,

**CONSIDERANT** la crise COVID 19 et le respect des règles sanitaires

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La fréquentation du stade annexe est interdite hors activités scolaires et hors activités liées aux associations sportives de la Ville.

**Article 2** : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie et sanctionnée, ce conformément à la loi, textes, législation en vigueur, par les agents assermentés à cet effet

**Article 3** : Le Directeur Général des Services de la Mairie, tous les Officiers de Police Judiciaire et Agents assermentés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application et de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés du Maire.

**Article 4** : Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux dans les 2 mois à compter de sa publication et affichage, la juridiction compétente étant le Tribunal de Montpellier.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville.
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Têt, le 03 Décembre 2020.

Le Maire,



William BURGHOFFER

**Le maire : William BURGHOFFER**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

**Publié, le .....**  
**Certifié exécutoire**  
**Le Maire**

